

## Info - Rome - Le dicastère pour la communication publiques statuts

Author : Rédaction RC

Categories : [Rome](#)

Date : 23 septembre 2016



Le Secrétariat pour la Communication a rendu public, ce jeudi 22 septembre 2016, ses statuts.

Ce dicastère qui a été institué par le Pape François avec la Lettre apostolique du 27 juin 2015, en forme de Motu Proprio, a pour mission «*de répondre au contexte médiatique actuel caractérisé par le développement des médias digitaux et par l'interactivité*». Un contexte nécessitant «*une réorganisation*» qui, tout en valorisant ce qui a été réalisé dans le passé, évolue vers «*intégration*» et une «*gestion unitaire*» de la communication du Saint-Siège. Le Secrétariat «*unifie*» donc tous les organismes qui s'occupent de la communication afin de «*répondre de façon cohérente aux exigences de la mission évangélisatrice de l'Église*». Il travaillera en collaboration avec les différents dicastères de la curie romaine, le Gouvernement de l'État de la Cité du Vatican ou encore les institutions liées au Saint-Siège.

Le préfet, Mgr Dario Edoardo Viganò, ancien directeur du Centre de Télévision du Vatican (CTV), nommé par le Pape, «*dirige les activités du dicastère*» assisté du secrétaire, Mgr Lucio Adrian Ruiz, également nommé par le Saint-Père, qui assure le lien entre les différentes directions.

Des directions au nombre de cinq, avec à leur tête un responsable, nommé pour cinq ans par le Pape sur proposition du préfet : la Direction pour les affaires générales, la Direction éditoriale, la Direction de la Salle de presse du Saint-Siège, la Direction technologique et la Direction théologico-pastorale.

La langue officielle est l'italien.

[Source](#) Radio Vatican